



Interpellation no 914

Actualisation de la législation cantonale sur les marchés publics

La révision de la LMP (loi sur les marchés publics) a enfin abouti au niveau national, après des années d'examen et de corrections par les chambres fédérales, cela dans le respect des engagements internationaux sous l'égide de l'Accord OMC.

Cette loi concerne tous les prestataires appelés à être sollicités par les maîtres d'ouvrage publics, qu'ils soient entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de diverses natures.

L'étape suivante consiste à mettre à jour au niveau cantonal les dispositions y relatives, mais également en synergie avec l'AIMP (Accord inter-cantonal sur les marchés publics) dont les cantons romands sont signataires. Cet AIMP devrait être ratifié dans les très prochains mois. Il existe cependant des divergences non-négligeables entre LMP et AIMP, qu'il paraît important de pouvoir niveler.

Au niveau jurassien, nos autorités devront également procéder à une mise en jour prochaine de la loi cantonale.

De nombreuses discussions, voire divergences se sont régulièrement fait jour dans les dossiers traités précédemment, et il paraît indispensable de prendre des mesures permettant une bonne application de la législation en question.

Certains cantons ont pris les devants il y a déjà 2 ans, à l'image du Valais, pour travailler en bonne harmonie et compréhension entre les acteurs impliqués dans ce processus de mise en pratique des dispositions relatives aux marchés publics.

Fort des expériences positives vécues dans d'autres cantons, nous sollicitons le Gouvernement jurassien pour qu'il instaure une commission extra-parlementaire appelée à examiner en détail les mesures adaptées pour la mise à jour de la législation cantonale traitant des marchés publics. Celle-ci devrait réunir des représentants de l'Etat, mais également des associations professionnelles, d'organisations diverses et d'experts agréés dans cette problématique.



Pour le Groupe, PLR
Pierre Parietti

Porrentruy, le 4 septembre 2019/PP

